



Montpellier
Méditerranée
Métropole

Guide pratique du tri



#Ville
belle

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION



**Ensemble,
éco-responsables.**

ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ

N° gratuit | 0 800 88 11 77

Appel gratuit depuis un poste fixe
montpellier3m.fr/villebelle

Le tri sélectif des déchets est une impérieuse nécessité et concerne tout le monde. C'est une question de comportement citoyen et de conduite à tenir chez soi comme dans l'espace public. Le défi est permanent car le challenge n'est jamais définitivement gagné. Il appartient donc aux habitants et aux acteurs économiques du territoire de prendre l'habitude de faire les bons gestes et de s'y tenir. Ainsi, notre collectivité pourra faire preuve de toujours plus d'efficacité dans la gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette politique publique représente un coût élevé chaque année. Dans ce domaine, il y a encore collectivement des progrès à faire et des économies à réaliser. Car de petits gestes non contraignants ont de réelles répercussions sur les finances publiques. Cette perspective dépend de nous tous.

Alors, ensemble, soyons éco-responsables !

Aussi, dans chaque commune de Montpellier Méditerranée Métropole, nous souhaitons décliner **#villebelle**, un mot dièse qui correspond à une intention. Celle d'améliorer plus encore notre cadre de vie au quotidien.

“ *Ceci afin que nos communes demeurent belles,
agréables à vivre et attrayantes.
La ville belle, c'est notre bien commun.
À nous de le préserver.* ”

Dès lors, pour rappeler les bonnes pratiques en matière de tri, il convenait de faire une nouvelle fois œuvre de pédagogie et de rééditer un document de référence. Un livret où sont référencés tous les usages, consignes et astuces pour recycler convenablement tout ce qui doit l'être. C'est tout le sens du guide que vous avez entre les mains et qui est disponible en de nombreux points, à commencer par votre mairie et son guichet unique.

Alors, ensemble, relevons le défi du tri !



Philippe SAUREL

Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de la Ville de Montpellier

Déchets ménagers



Poubelles en sac, puis dans le bac.

Déposez tous les déchets restants, une fois le tri effectué, **DANS DES SACS FERMÉS** dans le bac gris ou les conteneurs enterrés.



Sacs, films, suremballages en plastique et barquettes en polystyrène

Couches-culottes, articles d'hygiène, coton...

Petits emballages en plastique

Barquettes en plastique et aluminium souillées

Le saviez-vous ?

L'unité de méthanisation AMETYST traite 100 % des ordures ménagères et des biodéchets des habitants de la Métropole, soit 130 000 tonnes de déchets par an.

Que deviennent vos déchets ménagers résiduels ?

La valorisation de ces déchets, par le procédé de méthanisation, permet de créer du biogaz, source d'énergie et du compost. Ainsi, 1 500 logements de l'éco-quartier des Grisettes à Montpellier sont entièrement chauffés grâce à la méthanisation des déchets !

INFOS +

- Le verre, les déchets médicaux, les déchets toxiques (peinture, solvants...), les piles et les appareils électriques ou électroniques sont interdits dans le bac gris.
- Si vous souhaitez remplacer ou augmenter la taille d'un bac, rendez-vous sur montpellier3m.fr/villebelle

Déchets recyclables

Soda fini,
canette
au tri.



Sacs ou bacs
jaunes pour
100 % des
habitants.

Déposez vos déchets recyclables
EN VRAC SANS SAC dans le bac
jaune, le sac jaune ou les conteneurs
enterrés.



Boîtes métalliques,
canettes et aérosols

Briques alimentaires,
boîtes et emballages
carton

Journaux, magazines,
prospectus

Bouteilles et flacons
en plastique

Le saviez-vous ?

Le centre de tri DEMETER traite 22 000 tonnes de déchets recyclables par an, issus de l'ensemble du territoire métropolitain.

Que deviennent vos déchets recyclables ?

Les différents matériaux collectés sont triés par catégorie (plastique, papier, carton, acier, aluminium...) et servent ensuite à fabriquer de nouveaux objets : vélo, pull polaire, oreiller, casserole, boules de pétanque, papier absorbant, arrosoir...

INFOS +

- Vos emballages doivent être vidés mais il est inutile de les rincer.
- Certaines zones urbaines du territoire ne possèdent pas de bacs jaunes. À la place, ce sont des sacs jaunes mis à la disposition des usagers. Consultez les zones concernées sur montpellier3m.fr/villebelle

Biodéchets

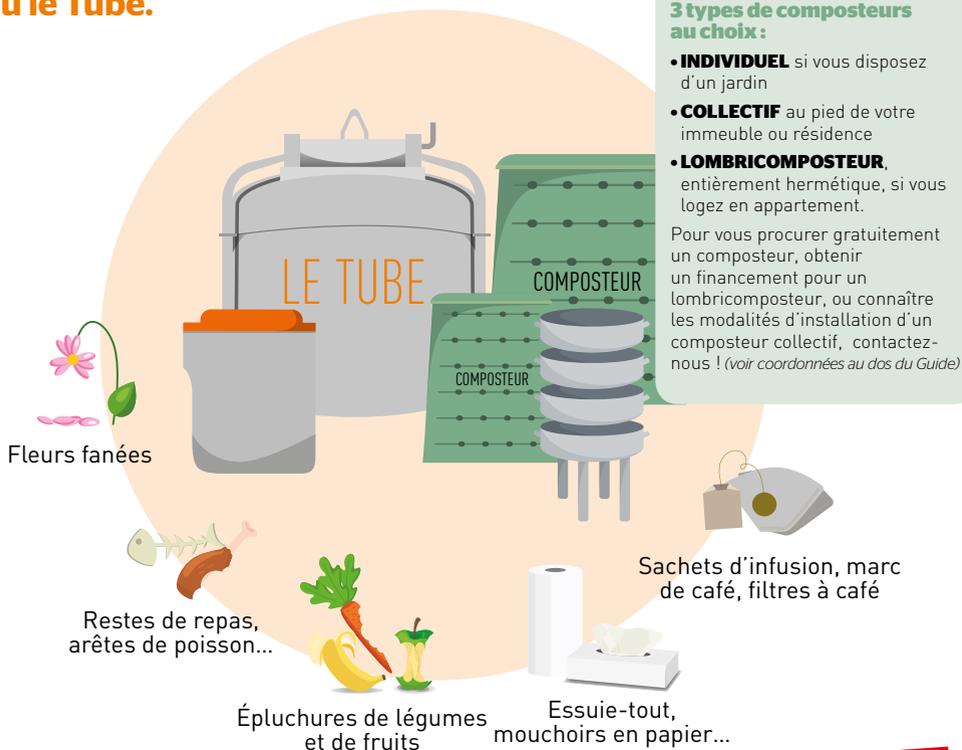
Trognon
à jeter, au bac
bio-déchets.



5

solutions de
compostage
adaptées à
chacun.

Déposez vos biodéchets, **EN VRAC**
OU DANS UN SAC BIODÉGRADABLE,
dans le bac orange, le composteur
ou le Tube.



3 types de composteurs au choix :

- **INDIVIDUEL** si vous disposez d'un jardin
- **COLLECTIF** au pied de votre immeuble ou résidence
- **LOMBRICOMPOSTEUR**, entièrement hermétique, si vous logez en appartement.

Pour vous procurer gratuitement un composteur, obtenir un financement pour un lombricomposteur, ou connaître les modalités d'installation d'un composteur collectif, contactez-nous ! (voir coordonnées au dos du Guide)

Le saviez-vous ?

L'unité de méthanisation AMETYST traite les biodéchets et les déchets ménagers résiduels de la Métropole. Mais attention, ils sont déchargés, triés et méthanisés dans des zones distinctes. C'est pourquoi, il ne faut pas les mélanger dans la poubelle grise.

Que deviennent vos biodéchets ?

La méthanisation transforme les biodéchets en énergie renouvelable (biogaz) et en matériau recyclable (compost). 4 tonnes de biodéchets sont nécessaires pour produire 1 tonne de compost.

INFOS +

- Le bac orange et le Tube sont les seuls conteneurs de biodéchets dans lesquels vous pouvez jeter des déchets carnés.
- Des sacs biodégradables sont mis gratuitement à disposition dans les Guichets uniques des mairies entre le 15 juin et le 15 septembre.

Encombrants

Télé cassée,
au point
propreté.

20
déchèteries
à votre
disposition

Déposez vos encombrants et
AUTRES DÉCHETS SPECIFIQUES
dans les déchèteries
de la Métropole.



Matériaux et gravats



Déchets électriques
et électroniques



Végétaux



Encombrants
(mobilier, déchets
volumineux)



Huiles minérales



Déchets toxiques
(peinture, solvants...)



Batteries et piles

INFOS +

Pour l'évacuation des encombrants que vous ne pouvez pas apporter en déchèterie, plusieurs services de collecte sont mis en place par la Métropole :

- À Montpellier, une collecte hebdomadaire fixe est attribuée par secteur. De plus, un camion de collecte mobile et écologique est stationné une fois par mois sur 10 emplacements du centre-ville.
- Dans les 30 autres communes du territoire, un service d'enlèvement à domicile est disponible sur rendez-vous au **0 800 38 1177**.

Retrouvez toutes les infos, les horaires et jours de collecte sur montpellier3m.fr/villebelle

Le saviez-vous ?

Il est interdit de déposer les encombrants sur le domaine public en dehors des jours prévus. Les déchets médicaux doivent être obligatoirement déposés en pharmacie.

Que deviennent vos encombrants ?

Plus de 70 % des déchets que vous déposez en déchèterie sont triés et recyclés. Les déchets électriques et électroniques suivent une filière spécifique pour être réparés, réutilisés ou recyclés.

Verre

Rosé fini,
bouteille
au tri.



1 000
colonnes
à verre près
de chez
vous

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR
LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Déposez votre verre,
SANS BOUCHON NI COUVERCLE,
dans les conteneurs d'apport
volontaire ou les conteneurs
enterrés.



Bouteilles
en verre

Pots en verre

Bocaux

**Les autres
équipements à votre
disposition !**



400
conteneurs
papier

Pour les papiers, journaux,
magazines et petits cartons (pliés).



250
conteneurs
textiles

Pour les textiles (même
en mauvais état), la petite
maroquinerie et les chaussures
(attachées par paires).

**Souillés, les papiers et textiles ne
peuvent pas être recyclés :
jetez-les dans le bac gris.**

Le saviez-vous ?

À partir des 9 500 tonnes de verre collectées dans la Métropole, la verrerie de Vergèze produit du verre à 90 % recyclé et réalise 20 % d'économie d'énergie.

Que devient le verre ?

Une fois triée, une bouteille en verre redevient une bouteille en verre. C'est toute la magie de ce matériau qui se recycle à l'infini et à 100 %. Il ne génère donc aucun déchet. Son recyclage permet d'économiser des matières premières, des émissions de CO² et de l'énergie.

INFOS +

- Il est inutile de rincer ou laver le verre avant de le jeter.
- Le verre de cuisine, la vaisselle et le vitrage doivent être jetés dans le bac gris car ils ont une composition chimique différente du verre d'emballage et détériorent la qualité de production.
- Si vous recherchez un conteneur à verre, papier ou textile à proximité, rendez-vous sur montpellier3m.fr/villebelle pour accéder à la carte interactive.

Des questions sur vos déchets ? Nous vous guidons !

RUBRIQUE
montpellier3m.fr/villebelle

N° gratuit | 0 800 88 11 77

Appel gratuit depuis un poste fixe

du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

Les dépôts de déchets au sol en dehors
des contenants prévus à cet effet et les dépôts
d'encombrants sur le domaine public sont interdits.

Montpellier Méditerranée Métropole
vous remercie pour votre geste écocitoyen.
Il préserve la planète, donc notre cadre de vie.



montpellier3m.fr

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tram. ligne 1 « Léon Blum » - Tram. ligne 4 « Place de l'Europe »



Baillargues
Beaulieu
Castelnau-le-Lez
Castries
Clapiers
Courmonsec
Courmonterral
Fabrègues
Grabels
Jacou
Juvignac
Lattes
Lavérune
Le Crès
Montaud
Monterrier-sur-Lez
Montpellier
Murviel-lès-Montpellier
Pérols
Pignan
Prades-le-Lez
Restinclières
Saint-Brès
Saint-Drézéry
Saint-Geniès des Mourgues
Saint-Georges d'Orques
Saint-Jean de Védas
Saussan
Sussargues
Vendargues
Villeneuve-lès-Maguelone